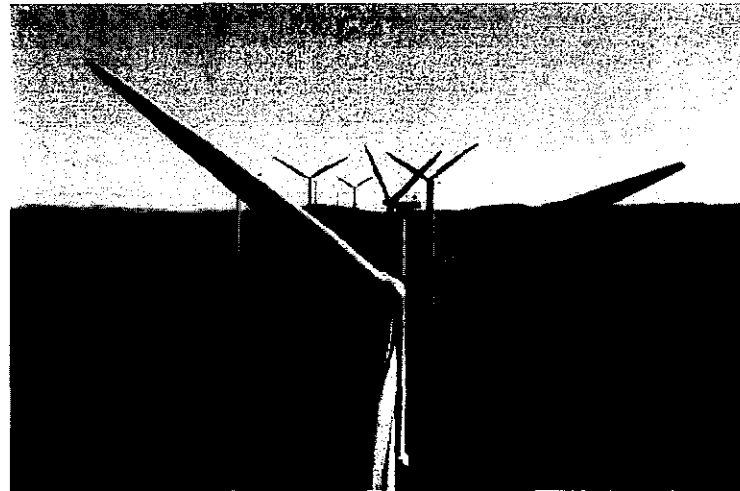


HÉLIMAX

Consultant en énergie éolienne au service du monde

PARC ÉOLIEN DE BAIE-DES-SABLES

Avis de projet soumis à la
Direction des évaluations environnementales
Ministère de l'Environnement du Québec



Client:

CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE INC.

1111, rue Saint-Charles Ouest, bureau 1255

Montréal, Québec J4K 5G4

Téléphone: (450) 928-2550

Télécopieur: (450) 928-2544

Par:

HÉLIMAX ÉNERGIE INC.

4101, rue Molson, bureau 100

Montréal, Québec H1Y 3L1

Téléphone: 514-272-2175

Télécopieur: 514-272-0410

www.helimax.com

Juin 2004

À l'usage du ministère de l'Environnement	Date de réception
	Numéro de dossier

1. INITIATEUR DU PROJET

Nom :	Cartier énergie éolienne inc.
Adresse :	1111, rue Saint-Charles Ouest, bureau 1255
	Longueuil, Québec
	J4K 5G4
Téléphone :	(450) 928-2550
Télécopieur :	(450) 928-2544
Courriel :	nbouchard@innergex.com
Responsables du projet :	M. Normand Bouchard, Vice-Président (Innergex II Inc.) Ms. Christine Cinnamon (TransCanada Energy Ltd.)

2. CONSULTANT MANDATÉ PAR L'INITIATEUR DU PROJET

Nom :	Hélimax Énergie inc.
Adresse :	4101 rue Molson, bureau 100
	Montréal, Québec
	H1Y 3L1
Téléphone :	(514) 272-2175
Télécopieur :	(514) 272-0410
Courriel :	hennp@helimax.com
Responsable du projet :	M. Patrick Henn, Spécialiste en environnement et énergie

3. TITRE DU PROJET

Parc éolien de Baie-des-Sables

4. OBJECTIFS ET JUSTIFICATION DU PROJET

Mentionner les principaux objectifs poursuivis et faire ressortir les raisons motivant la réalisation du projet.

Ce projet vise la construction d'un parc éolien d'une puissance d'environ 110 MW, pour les fins d'approvisionnement du réseau électrique québécois. La construction du parc est souhaitée pour 2006.

Cette proposition de parc éolien s'inscrit dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution (HQ-D) visant l'installation de 1000 MW d'ici le 1^{er} décembre 2012. La région admissible pour l'implantation des parcs éoliens comprend la MRC de Matane et la Région administrative de la Gaspésie / Île-de-la-Madeleine¹.

Une récente étude de la société Hélimax confirme que le potentiel éolien de ces deux régions est très élevé. Le projet de Baie-des-Sables, situé dans la MRC de Matane (avec une portion de moins de 25 % de la puissance installée dans la MRC de la Mitis), voudrait ainsi profiter de cette ressource. De plus, la proximité des lignes de transport de l'électricité, la disponibilité d'un poste électrique de grande puissance et des voies d'accès déjà existantes suggèrent que ce projet serait faisable techniquement et rentable économiquement, s'il devait être retenu par HQ-D. Le projet est également jugé réaliste par rapport à l'échéancier des livraisons de l'électricité et compatible avec l'utilisation du territoire.

5. LOCALISATION DU PROJET

Mentionner l'emplacement ou les emplacements où le projet est susceptible de se réaliser et inscrire, si connus, les numéros cadastraux (en termes de lot, rang, canton et municipalités). Préciser la Municipalité Régionale de Comté. Ajouter en annexe une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet.

Le projet se situe principalement dans la MRC de Matane, avec une portion comptant pour moins de 25% de la puissance installée dans la MRC de la Mitis. Quelques lots visés par le projet touchent la frontière avec la MRC de Matapédia. La MRC de Matane se situe d'une part à l'embouchure de l'estuaire et d'autre part à l'entrée de la Gaspésie. Près de 23 000 personnes habitent au sein des 11 municipalités dont la ville de Matane, troisième en importance dans la région du Bas-Saint-Laurent.

Le projet longe le Fleuve Saint-Laurent, débutant au sud-ouest à la municipalité Les Boules, passant par le sud de la municipalité de Baie-des-Sables et se terminant à environ 7 kilomètres au nord-est de cette municipalité. Le territoire directement touché par le parc est principalement zoné agricole, peu peuplé et comprend peu d'immeubles. Le projet est situé de part et d'autre d'une ligne de haute tension (230 kV). Le site n'est pas localisé sur des aires récréo-touristiques d'importance.

Une carte cadastrale et une liste des lots du domaine du projet se trouvent aux annexes 1 et 2 respectivement.

6. PROPRIÉTÉ DES TERRAINS

Indiquer, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue. Fournir ces renseignements sur une carte si possible.

Les infrastructures du projet se situent en totalité sur des lots privés. Voir la carte cadastrale de l'annexe 1 pour le détail des lots impliqués. Tel que requis par HQ-D dans le cadre l'appel d'offres, plus de 60 % de la surface des terrains visés par le projet est sous option en faveur du promoteur.

¹ Selon les termes de l'appel d'offres, lorsque le site d'un parc éolien chevauche les limites de la région admissible, au moins 75 % de la puissance installée doit être située dans la région admissible.

7. DESCRIPTION DU PROJET ET DE SES VARIANTES

Pour chacune des phases (aménagement, construction et exploitation), décrire les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, incluant les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.). Décrire sommairement les modalités d'exécution, les technologies utilisées, les équipements requis, les matières premières et matériaux utilisés, etc. Ajouter en annexe tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

Le projet propose de construire un parc d'une puissance d'environ 110 MW, nécessitant environ 73 turbines de 1,5 MW l'unité. D'autres variantes utilisant des modèles de turbines différentes pourraient également être proposées par le promoteur lors de la soumission finale à HQ-D. Le cas échéant, il reviendra à HQ-D de sélectionner la variante qui répond le mieux à ses critères de sélection. Dans tous les cas, la puissance nominale du parc avoisinera les 110 MW.

Pour toutes les variantes, les activités suivantes sont prévues.

Pendant la phase d'aménagement, on envisage de réaliser des aménagements de chemins et des voies d'accès, ainsi que l'utilisation et le réaménagement de chemins déjà existants. Puisque le territoire visé est surtout agricole, peu ou pas de déboisement n'est envisagé.

Dans la phase de construction, l'installation des turbines nécessitera la mise en place de fondations en béton, la construction d'un poste électrique et l'aménagement de lignes électriques (aériennes et/ou souterraines) entre les éoliennes. Le branchement se fera à la ligne existante de 230 kV à partir du poste électrique.

Les activités prévues lors de la phase d'exploitation sont peu nombreuses et consistent principalement à l'opération et l'entretien des équipements.

8. COMPOSANTES DU MILIEU ET PRINCIPALES CONTRAINTES À LA RÉALISATION DU PROJET

Pour l'emplacement envisagé, décrire brièvement les milieux naturel et humain tels qu'ils se présentent avant la réalisation du projet, ainsi que les principales contraintes prévisibles (zonage, espace disponible, milieux sensibles, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, préoccupations majeures de la population, etc.).

Le projet sera situé sur des terres privées pour lesquelles des options ont été signées, ou sont en cours de l'être. Le territoire est majoritairement zoné agricole ; on y exploite surtout des fermes laitières et d'élevage. Quelques agriculteurs cultivent également la pomme de terre. L'implantation d'éoliennes sur des terres à pâturage ou des terres agricoles ne devrait pas comporter d'impacts importants.

Selon le schéma d'aménagement, le site à l'étude ne comporte aucune zone de conservation. Aucun site d'intérêt architectural n'a été identifié à l'intérieur du périmètre du projet.

Le relief du terrain est plat : l'altitude passe de 10 mètres au nord à 60 mètres au sud. Le socle rocheux, sous-jacent à une structure régionale orientée nord-est/sud-ouest, est composé de roches sédimentaires plissées du Supergroupe de Québec.

De par sa vocation agricole, la végétation sur le site est peu diversifiée et le couvert forestier ne prend

que 20 % de la superficie. Ces caractéristiques ne sont pas propices à l'arrêt d'oiseaux aquatiques ; cependant, la rivière Tartigou, dont l'embouchure est directement au nord du site proposé, est considérée un lieu de rassemblement pour ces oiseaux.

9. PRINCIPAUX IMPACTS APPRÉHENDÉS

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation du projet, décrire sommairement les principaux impacts (milieux naturel et humain) susceptibles d'être causés par la réalisation du projet.

Pendant les phases d'aménagement et de construction, les impacts potentiels du projet comprennent l'affectation partielle des sols agricoles à l'emplacement des éoliennes et des chemins d'accès (qui représentent en générale une partie minimale des terres) et la transformation partielle de l'environnement de la faune aviaire (en général cette dernière s'habitue à l'ajout d'obstacles dans son espace). Ces impacts possibles dépendent beaucoup des conditions prévalant sur les sites. Ils feront l'objet d'une évaluation dans une étude d'impacts détaillée.

Un inventaire archéologique est également envisagé sur les parties du site ayant un potentiel archéologique, le cas échéant.

Pendant la phase d'exploitation, l'impact sur les terres agricoles sera marginal étant donné l'espace occupé par les installations. Les chemins d'accès déjà existants seront maintenus pour accéder aux installations. L'effet du projet sur la faune aviaire dépendra de la nature du site. L'impact escompté découlera de l'étude d'évaluation des impacts du projet mais ne semble pas à priori être un élément sensible. Par ailleurs, des impacts visuels pourraient être soulevés, bien que cet aspect soit dépendant de la perception individuelle. Pour certains la vue des éoliennes sera perçue comme une valeur ajoutée au paysage alors que pour d'autres elle sera considérée comme un élément transformant le paysage original. Il reste que cela dépend fortement de l'emplacement des éoliennes.

10. CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET

Indiquer le calendrier selon les différentes phases de réalisation du projet et en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.

La construction du projet est souhaitée pour l'année 2006. L'annonce des projets sélectionnés dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec se fera à l'automne de 2004. L'étude d'impacts sur l'environnement sera amorcée à l'été 2004.

11. PHASES ULTÉRIEURES ET PROJETS CONNEXES

Mentionner, s'il y a lieu, les phases ultérieures du projet et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.

Aucune phase ultérieure au projet n'est prévue. À la connaissance du promoteur, aucun autre projet ne se trouve à l'intérieur de la zone d'étude, bien que certains promoteurs pourraient viser des secteurs limitrophes pour leur développement éolien.

11. PHASES ULTÉRIEURES ET PROJETS CONNEXES

Mentionner, s'il y a lieu, les phases ultérieures du projet et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.

Aucune phase ultérieure au projet n'est prévue. À la connaissance du promoteur, aucun autre projet ne se trouve à l'intérieur de la zone d'étude, bien que certains promoteurs pourraient viser des secteurs limitrophes pour leur développement éolien.

12. MODALITÉS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Mentionner, s'il y a lieu, les diverses formes de consultation publique prévues au cours de l'élaboration de l'étude d'impact.

À l'heure actuelle la grande majorité des propriétaires terriens touchés par le projet ont été consultés. Les entités suivantes ont également été consultées : MRNFP, CPTAQ et la MRC de Matane.

Tel que requis par le processus, si le projet est retenu par Hydro-Québec Distribution, des réunions publiques seront organisées pour consulter les populations locales. Ces rencontres, ainsi que toutes les autres phases du processus d'évaluation des impacts, se dérouleront selon l'échéancier promulgué par le Ministère de l'Environnement. Les commentaires des parties prenantes seront repris dans l'étude d'impacts sur l'environnement.

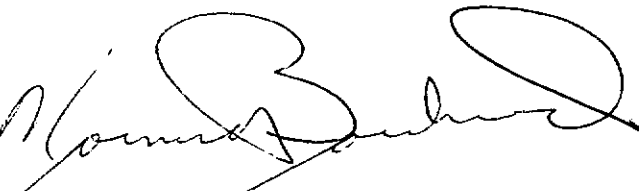
13. REMARQUES

Inscrire tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet et au besoin, annexer des pages supplémentaires.

À titre d'information, les promoteurs membres du Consortium Cartier énergie éolienne inc. sont les suivants :

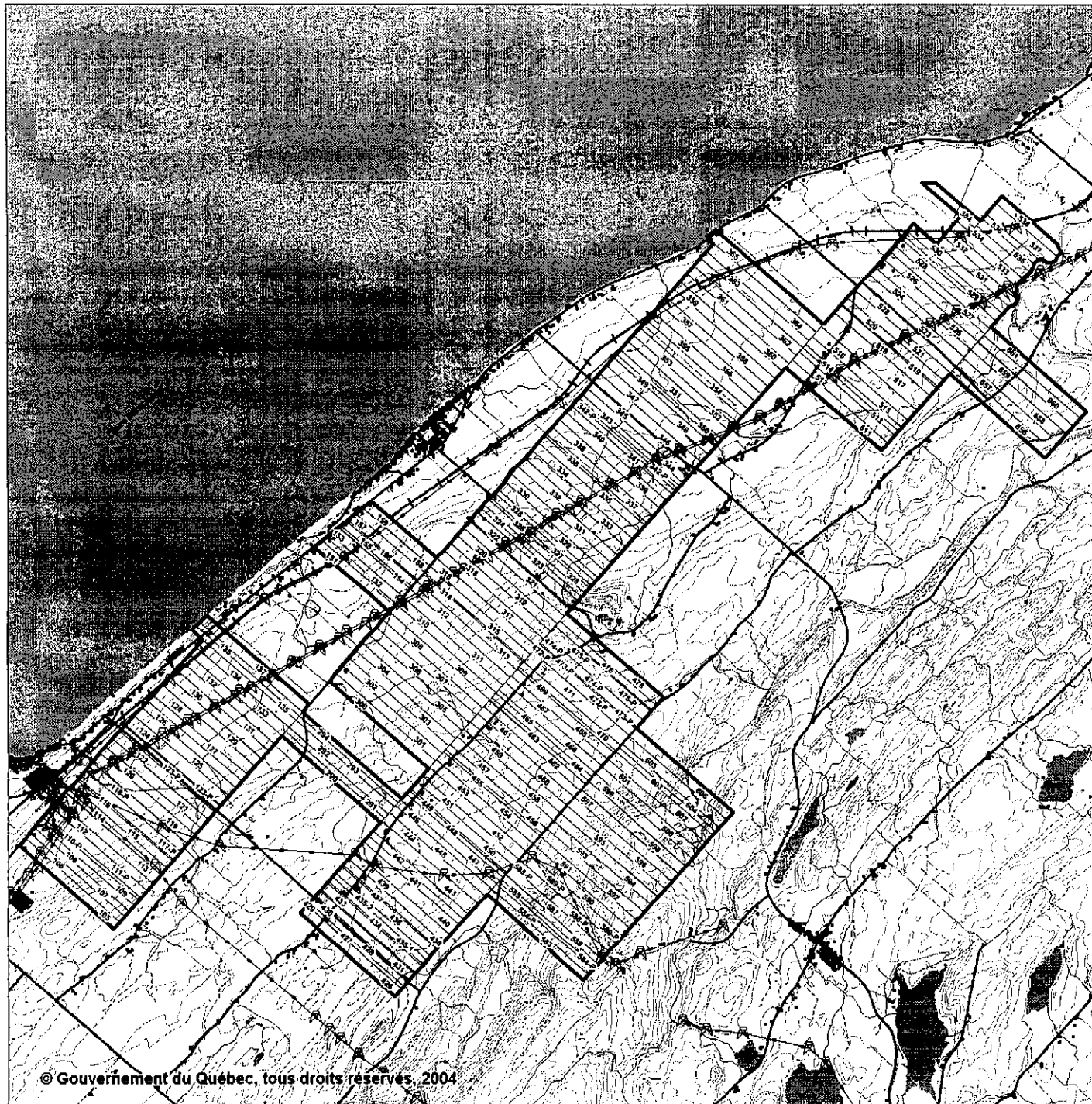
- Innergex II inc.
- TransCanada Energy Ltd.
- Renewable Energy Systems Inc.

Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Signé le 23/01/2014 par 

ANNEXES

1. Carte cadastrale du domaine Baie-des-Sables
2. Liste des lots inclus sur le site du projet



© Gouvernement du Québec, tous droits réservés, 2004

LÉGENDE

Domaine Baie des Sables

TENURE DES TERRES

Cadastre (privé)

Kilomètres

Annexe 1

HÉLIMAX

Titre: Limites du projet "Baie des Sables"
et cadastre (147-01-010604-01)

Version: 01
 Client: Cartier énergie éolienne
 Étape: 01
 Date: 1er juin 2004
 Fait par: Simon Hébert
 Vérifié par: Bouaziz Ali-Driss
 Source: Fichiers 1:20 000 B12-B13

